

PREMIER MINISTRE

*Le Chef de Cabinet*

Paris, le 19 MARS 2018

Références à rappeler :  
CAB/2018D/5494 - MR

Monsieur le Président,

Vous avez fait part au Premier ministre de votre soutien aux propositions du Gouvernement en matière de sécurité routière.

Monsieur Édouard PHILIPPE a pris connaissance avec attention de votre démarche et m'a chargée de vous en remercier.

Comme vous le savez, le Chef du Gouvernement a réuni un comité interministériel le 9 janvier 2018. Les 18 mesures qui ont été adoptées résultent de la concertation menée avec les associations d'élus et le Conseil national de la sécurité routière (CNSR).

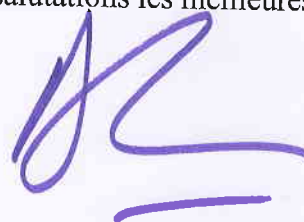
S'agissant des piétons, dont la mortalité est en augmentation, en particulier celle des plus jeunes et des plus âgés, des mesures fortes ont été adoptées, allant de l'adaptation des infrastructures routières à une répression accrue des infractions aux règles de priorité destinées à protéger ces usagers vulnérables.

Le plan gouvernemental prévoit également une plus grande sévérité pour la consommation de substances psychoactives (alcool et/ou drogue) et l'usage des téléphones mobiles au volant, ainsi qu'une protection accrue des piétons. Il traduit l'engagement de l'ensemble du Gouvernement à diminuer le nombre d'accidents et leur gravité.

La politique menée par le Gouvernement en matière de sécurité routière est donc globale, cohérente, aussi bien préventive que répressive et repose sur deux piliers indissociables : la responsabilité des conducteurs et l'action déterminée des pouvoirs publics.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

*RF à un,*



Anne CLERC

Monsieur Jean-Paul LECHEVALIER  
Président des Droits du Piéton  
Maison des Associations  
23 rue Greneta  
75002 PARIS